



CAPN Titularisation des contrôleuses et contrôleurs stagiaires 2017

Déclaration liminaire

Les récentes annonces sur la réforme de la formation professionnelle initiale ne vont pas dans le bon sens.

Il est ainsi prévu une formation en alternance sur 1 an avec un stage probatoire pour toutes et tous.

De plus, les stagiaires seront affecté.es avant leur entrée en formation sur une liste de postes laissés vacants à l'issue du mouvement général des titulaires.

Pire, il n'y aurait même plus de réunion d'une CAPN pour prononcer les 1ères affectations. L'administration prononcerait donc des affectations sans aucune transparence et sans possibilité pour les collègues d'être défendu.es.

Même si pour l'instant cette réforme ne toucherait que la catégorie A, il y a fort à parier que la catégorie B sera rapidement mise sur le même pied d'égalité.

L'administration propose aussi de limiter à 5 le nombre de fois où un.e agent.e pourra présenter un concours et envisage de positionner les concours internes et externes aux mêmes dates.

En bref, si l'administration voulait empêcher les agent.es de progresser dans leur carrière, elle ne s'y prendrait pas autrement.

En ce qui concerne plus particulièrement la formation initiale actuelle des contrôleurs, la CGT Finances Publiques revendique une scolarité mieux adaptée afin de leur permettre d'être prêts à exercer leurs fonctions et les différentes missions de service public de la DGFiP.

Actuellement, elle est trop dense et d'ailleurs, même la direction de l'école le reconnaît. Si elle est globalement appréciée, elle n'est pas suffisamment professionnalisante et trop théorique.

Certes, le stage pratique fait partie de la scolarité, mais comment des services trop souvent débordés peuvent-ils prendre le temps de former des stagiaires?

La situation de plus en plus tendue de l'emploi dans ces services en font des "bouche-trous", sans réel suivi de leur programme de stage.

Un exemple : cette année la direction du Pas de Calais a décidé d'employer tous les stagiaires, quelle que soit leur filière de formation, à faire de la saisie de 2042 : c'est totalement inadmissible !

Le stage doit être un stage d'application, permettant la découverte du métier qui sera le leur à compter du 1er septembre.

La CGT dénonce toujours le maintien de la décision inadmissible, unilatérale et discriminatoire de la Direction Générale d'imposer le stage probatoire pour les contractuel.les handicapé.es de catégorie B, malgré l'unanimité des organisations syndicales qui en exige le retrait.

Il s'agit d'une réelle discrimination car elle ne s'applique qu'à la catégorie B et uniquement aux contractuel.les.

La CGT Finances Publiques revendique un concours et une formation professionnelle adaptés aux personnels handicapés.

Montreuil, le 28 juin 2017

**Syndicat national
CGT Finances Publiques**

• Case 450 ou 451

• 263 rue de Paris

93514 Montreuil Cedex

• www.financespubliques.cgt.fr

• Courriels :

cgt@dgfip.finances.gouv.fr

dgfip@cgt.fr

• Tél : 01.55.82.80.80

• Fax : 01.48.70.71.63

facebook  @cgt.finpub

twitter  @cgt_finpub

La CGT rappelle son opposition totale à la NAP (note administrative de participation). Cette notation est trop subjective et arbitraire. Elle joue un rôle trop important dans la titularisation des stagiaires alors qu'elle est totalement opaque et non susceptible de recours. Elle doit donc être supprimée.

Nous dénonçons toujours l'aberration qui consiste à faire débiter la scolarité des contrôleurs le 1er octobre.

entraînant ainsi des problèmes de logements, de scolarité des enfants etc..

La CGT demande donc un début de scolarité au 1er septembre et une mixité des publics dans toutes les écoles.

Plus globalement sur les logements, la CGT revendique que tou.tes les stagiaires puissent bénéficier des conditions les plus avantageuses, quelle que soit l'école où elles et ils sont affecté.es.

Pour aborder plus précisément l'ordre du jour de la CAP d'aujourd'hui, ce sont donc 11 collègues qui ne sont pas titularisé.es à l'issue de la scolarité 2016/2017 (dont 2 informaticien.nes). S'y ajoute la situation de 2 collègues recruté.es comme contractuel.les qui sera examinée lors de la CAPN de septembre.

Un constat s'impose sur cette session : les notes obtenues aux diverses épreuves sont en régression par rapport à l'an dernier, notamment sur la 2ème épreuve écrite où la moyenne passe de 13,12 à 12,51 et la médiane de 13,25 à 12,75.

Par ailleurs, les collègues qui n'ont pas obtenu la moyenne et dont la situation sera évoquée lors de cette CAPN ont globalement une très bonne appréciation de début de stage pratique ! Cela prouve bien que la formation à l'école est trop déconnectée de la réalité des services et du travail d'un contrôleur de la DGFIP.

Dans tous les cas, la CGT revendique le droit à une deuxième chance pour toutes et tous.

Nous nous opposerons donc à tous les licenciements proposés par la DG.

C'est dans ce contexte général que la CGT réitère toutes ses revendications :

- ▶ La suppression de la circulaire prévoyant un stage probatoire pour les contractuel.les handicapé.es B ;
- ▶ Le début de la scolarité des B au 1er septembre et la mixité généralisée des catégories dans les établissements ;
- ▶ La mise en place d'une réelle instance de dialogue social dans les écoles en lieu et place des conseils de promotion (vote, convocation des suppléant.es et expert.es, modification du règlement intérieur etc) ;

- ▶ La neutralisation de 3 demi-journées par semaine dont le lundi matin et le vendredi après midi ;
- ▶ Une formation plus longue, moins dense et mieux adaptée ;
- ▶ Un véritable stage pratique adapté et faisant l'objet d'un suivi ;
- ▶ L'indemnité de scolarité doit être revalorisée et la plus favorable pour toutes et tous ;
- ▶ L'obtention de moyens pour les élu.es de l'association du logement des stagiaires (ALS) ;
- ▶ La tenue de la structure d'écoute avant le début du stage pratique ;
- ▶ De véritables moyens pour les organisations syndicales afin d'assurer leurs missions. A l'ENFIP de Lyon l'insuffisance de locaux syndicaux entrave l'exercice de notre activité.

Nous ne pouvons terminer cette déclaration sans dénoncer la piètre qualité du dialogue social dans notre direction.

Outre que les droits des élu.es ont été fortement remis en cause par le directeur général, c'est cette fois son adjoint qui nous a promis en audience une journée supplémentaire pour tenir la CAPN de mutations et qui renie sa parole en ne nous donnant qu'une demi-journée.

La DG affiche un mépris flagrant pour les contrôleurs et les contrôleuses de la DGFIP.

Une nouvelle fois, nous devons siéger jusqu'à 22h30 voire plus tard, tout ça car la DG refuse de voir la réalité en face.

Nous savons, de longue expérience, que la CAPN des suites ne peut se tenir sur une seule demi-journée.

Pour cette CAPN de titularisation, vous avez su nous accorder une demi-journée supplémentaire compte-tenu du nombre de dossiers à évoquer.

Nous exigeons donc le respect de la parole donnée en accédant à notre demande qui n'est guidée que par l'expérience et le bon sens.

Enfin, au regard de la situation actuelle des effectifs, la CGT exige l'appel des listes complémentaires de l'ensemble des concours.